

Corporation ecclésiastique catholique

COMMUNIQUÉ

Une séance informative pour l'avenir

Par la voix de son responsable des finances Marc Joye, le Conseil exécutif a présenté samedi passé, 3 octobre 2026, ses réflexions et travaux sur l'avenir financier de la Corporation ecclésiastique catholique (CEC) à l'Assemblée de cette dernière. Ces orientations sont étroitement liées à la stratégie 2026-2030 pour la pastorale, approuvée par l'évêque Mgr Charles Morerod pour les régions diocésaines.

Les orientations stratégiques 2026-2030 ont été présentées aux déléguées et délégués par les deux représentantes de l'évêque, Isabella Senghor et Aurelia Dénervaud-Pellizzari. Elles mettent en œuvre la nouvelle vision de notre évêque qui comporte trois priorités émergentes.

Premièrement l'évangélisation : il s'agit de renouveler les propositions pastorales pour mieux rejoindre et toucher les personnes là où elles se trouvent. Dans la deuxième priorité, les pôles, l'Église est invitée à observer la réalité et à repérer les lieux, les initiatives et les démarches où la Foi se déploie de manière significative. La troisième priorité est la prévention qui se déploie en vue d'implanter une nouvelle culture au travers du Code de conduite, de l'actualisation des outils de prévention et d'un dispositif d'accompagnement pour les agents pastoraux.

L'aumônerie dans les EMS comme exemple

Les deux représentantes de l'évêque ont cité les aumôneries dans les EMS en relevant que seul un tiers des EMS du canton profite actuellement d'un service d'aumônerie. Il y a une répartition inégale dans le canton, tant au niveau des EMS que de leurs aumôneries : toutes les unités pastorales ne disposent pas d'un EMS. Mmes Senghor et Dénervaud-Pellizzari soulignent que l'objectif n'est pas de remplacer les initiatives existantes, mais de mieux les coordonner et soutenir. « Nous souhaitons développer une présence pastorale là où elle est aujourd'hui encore inexistante. Nous voulons garantir un accompagnement dans l'ensemble des EMS du canton. » D'où la fixation d'une priorité cantonale.

Un budget 2027 qui suit les nouvelles orientations

Marc Joye, membre du Conseil exécutif et responsable des finances, a présenté les grandes lignes du budget 2027. « Nous entendons souvent dire que les paroisses sont pauvres et étouffées financièrement par la CEC. », a affirmé Marc Joye. Cependant, après avoir compilé les données fiscales de plusieurs années, on constate que les revenus fiscaux des paroisses sont globalement satisfaisants, mais avec de grandes disparités entre les paroisses. « Il est important de mieux communiquer sur les tâches de la CEC. Lorsque l'on parle des dépenses pour la pastorale supra-paroissiale, il faut avoir une vue d'ensemble entre les tâches de la CEC et celles des unités pastorales (UP). Les tâches de bases dont tous devraient profiter, par exemple les aumôneries d'EMS, devraient en principe être financées par la CEC, en raison

du mode de financement plus solidaire. Réduire le budget de la CEC ne diminue pas les charges, il ne fait que transférer ces mêmes coûts aux UP. Sauf, bien entendu, si on supprimerait des tâches. »

Une nouvelle péréquation en ligne de mire

Malgré un constat global qui reste satisfaisant, Marc Joye remarque que beaucoup de paroisses se retrouvent trop souvent dans une situation financière tendue. Parmi les 105 paroisses du canton, 91 paroisses sont bénéficiaires du système de la péréquation, tandis que 14 paroisses sont contributrices. Le facteur essentiel qui permet d'expliquer la disparité entre paroisses est le revenu de l'impôt sur les personnes morales. Ce dernier est très inégalement réparti au sein du canton. En d'autres mots : les paroisses plus « riches » le sont essentiellement en raison de cet impôt sur les personnes morales.

Quel taux de péréquation faut-il dès lors appliquer ? Le dilemme à résoudre est le suivant : quel taux fixer pour qu'il y ait un effet réel en vue de soulager les paroisses les plus pauvres, tout en le gardant suffisamment modeste pour qu'il soit supportable et acceptable pour les paroisses contributrices ? À ce titre, le Conseil exécutif plaide en faveur d'une légère augmentation du taux de péréquation, signe de solidarité inter-paroissiale, à échelonner sur deux ou trois ans, pour permettre des prévisions et planifications à moyen-terme. Et Marc Joye de rappeler que la péréquation n'apportait pas des finances supplémentaires à la CEC ou à l'administration centrale, mais que cet argent servait à financer des prestations au niveau des régions et paroisses.

Approbation de la nouvelle échelle de traitement

Après de vives discussions, les délégués de l'assemblée ont approuvé une nouvelle échelle de traitement pour les employés de la CEC. Dans le cadre de la révision du *Règlement d'application de la Convention sur les emplois pastoraux et des Classes de fonction des agents pastoraux laïcs du canton de Fribourg* du 17 avril 2009, le Conseil exécutif a harmonisé l'échelle de traitement global de tous les collaborateurs et collaboratrices qu'ils soient actifs dans la pastorale ou dans l'administration.

Actuellement, deux échelles de traitement existent : une pour les agents pastoraux laïcs et une pour le personnel administratif, calquée sur l'échelle de traitement de l'État de Fribourg. Tandis que la visée d'une échelle unique a fait l'unanimité, les discussions à l'Assemblée ont porté sur le fait de savoir si cette dernière devait être progressive (avec des augmentations qui vont en s'augmentant) ou linéaire (avec une augmentation constante), voire dégressive (avec moins d'augmentation au fil des années de service). Au vote, les délégués ont donné leur préférence, à une courte majorité, au projet qui conserve le système actuel (progressif), couplé à la réforme avec une seule échelle de traitement.

Pour d'autres informations, vous pouvez contacter :

Bernhard Altermatt, président de l'Assemblée de la CEC

076 303 23 23 (direct) y compris via WhatsApp | assemblee@cath-fr.ch



**ÉGLISE CATHOLIQUE
FRIBOURG**

Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 14

info@cath-fr.ch

Service communication